



Journée Nationale des Industriels

Webinaire Identifiant National de Santé
(INS)

BONNES PRATIQUES POUR LA WEB-CONFÉRENCE

1. Communiquer via ZOOM :

- ✓ Durant la présentation, vos micros et caméras sont coupés : le tchat zoom (onglet « converser ») permettra de dialoguer et poser les questions.
- ✓ Durant les sessions «questions / réponses» , vous pouvez intervenir en direct. Pour cela, merci d'indiquer dans le chat que vous souhaitez prendre la parole, et un animateur activera votre micro.

2. Se renommer :

- ✓ Afin de pouvoir vous identifier et répondre au mieux à vos questions, merci de vous renommer. Pour cela, rendez-vous dans l'onglet « Participants », cliquez sur votre nom, puis « Renommer ». Merci d'indiquer le nom de votre organisme, ainsi que votre nom et prénom.

3. Revoir le webinaire :

- ✓ Ce webinaire est enregistré (audio, vidéo et présentations).
L'enregistrement sera mis en ligne sur le site internet de l'agence.

Les intervenants

Elsa CREAC'H

Agence du Numérique en Santé

elsa.creach@esante.gouv.fr



Grégory GUAZZELLI

**Caisse nationale d'assurance
maladie (Cnam)**



Sébastien HOUGET

GIE SESAM-Vitale



- ⇒
1. **L'INS en quelques mots**
 2. **Le téléservice INSi – Le guide d'intégration**
 3. **L'implémentation dans les logiciels – Le guide d'implémentation**
 4. **La diffusion d'une identité INS / Interopérabilité – L'annexe CI-SIS et la CP IHE**

Une identité commune pour faciliter le partage de l'information médicale

Le projet INS : il vise à l'utilisation par l'ensemble des acteurs d'une même identité : **l'identité INS**.

Cette identité INS est composée :

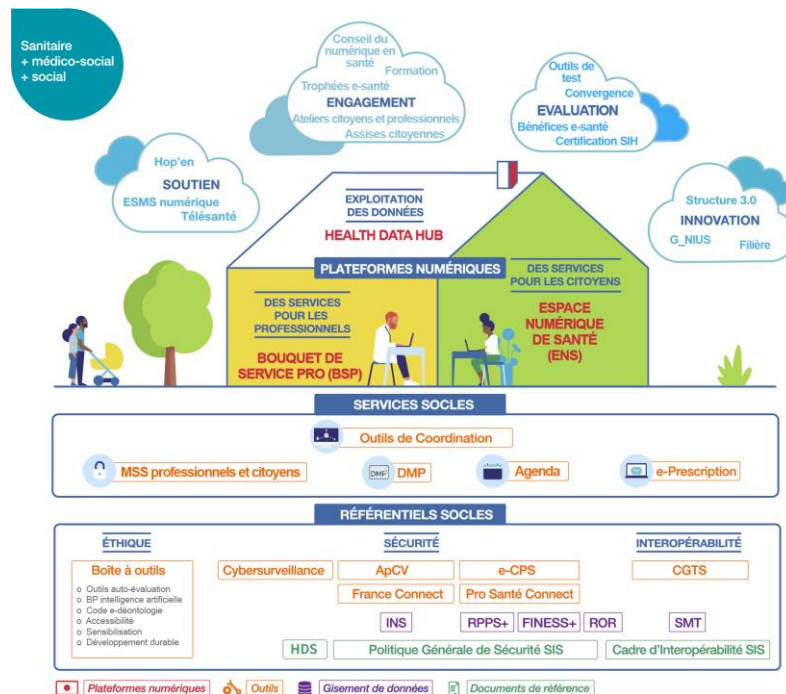
- du **matricule INS** (correspondant au NIR ou au NIA de l'individu),
- de l'identifiant de la structure à l'origine de l'attribution du NIR ou du NIA, sous la forme d'un **OID** (Object IDentifier).
- et des **cinq traits INS** : nom de naissance, prénom(s) de naissance, date de naissance, sexe, lieu de naissance.

Cette identité INS, régulièrement vérifiée, permet le **partage de l'information médicale en toute sécurité et confiance**.

Sa portée nationale permet de dépasser les limites administratives régionales ou le périmètre des nouveaux découpages territoriaux de santé et justifie le **recours à une base de référence unique, interrogée via le téléservice INSi** mis en œuvre par la Cnam.

L'INS, pierre angulaire du virage numérique

L'INS constitue l'un des **projets socles** de [la feuille de route nationale du numérique en santé](#) (mesure n°6) : il garantit que l'ensemble des projets de la feuille de route soient construits sur **des fondations solides**.



Pour rappel

A partir du 1^{er} janvier 2021, toutes les données de santé devront être référencées avec le **matricule INS et les traits d'identité de référence**

Les documents à votre disposition (à retrouver sur esante.gouv.fr)



Organisation et identitovigilance



Référentiel national d'identitovigilance (RNIV)

Prenez connaissances **des règles d'identitovigilance opposables** à tout acteur de santé et à respecter au niveau local

Flyer INS, « L'INS en quelques mots » et « Comprendre l'INS »



Trois supports pour découvrir l'identité INS et approfondir vos connaissances sur le projet

Guide d'accompagnement à la mise en œuvre de l'identité INS

Découvrez les **premières actions** à mettre en place dès à présent



Questionnaire d'autoévaluation

Réalisez votre **état des lieux** en matière d'identitovigilance, d'organisation et de SI, et obtenez **votre plan d'actions personnalisé** (à télécharger directement sur la page INS)



Webinaire structures

Inscrivez-vous aux **webinaires structures**, et accédez au **replay** des précédentes sessions

Liste des référents régionaux identitovigilance

Contactez **votre référent régional** pour toute question sur l'identitovigilance (à télécharger directement sur la page INS)

A destination des acteurs du sanitaire, du médico-social et du libéral, et des relais d'accompagnement



Système d'information

Guide d'intégration INSi



Consultez les modalités d'intégration du téléservice INSi

CNDA



Accédez à la **plateforme de test** et aux cahiers de tests



Guide d'implémentation identité INS

Consultez les **règles de gestion** pour implémenter au mieux l'identité INS dans les logiciels

Change Proposal IHE – PAM



Annexe du CI-SIS



Mettez à jour vos logiciels **conformément aux évolutions des standards d'interopérabilité**



Webinaire éditeurs

Inscrivez-vous aux **webinaires éditeurs**, et accédez au **replay** des précédentes sessions

Enquête éditeurs

Renseignez vos **prévisions de développement et de déploiement** de l'identité INS

A destination des éditeurs de logiciels

Scénarios de tests métier

Effectuez les **tests d'implémentation de l'identité INS** qui s'appuient sur les règles du guide d'implémentation INS et le RNIV (à télécharger directement sur la page INS)

Roadmap des éditeurs

Consultez les **prévisions de développement et de déploiement** des éditeurs

A destination de tous



Juridique / sécurité

Référentiel INS



Prenez connaissance de l'**ensemble des mesures de sécurité** qui encadrent le référencement des données de santé avec l'identité INS

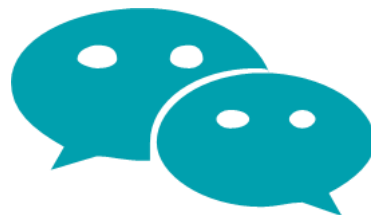
A destination de tous

Décret n° 2019-1036 du 8 octobre 2019



Prenez connaissance du décret relatif à l'utilisation du **numéro d'inscription au RNIPP** comme **matricule INS**

A destination des structures / professionnels de santé (PS)



Temps d'échange

Vos remarques – vos questions

1. **L'INS en quelques mots**
- ⇒ 2. **Le téléservice INSi – Le guide d'intégration**
3. **L'implémentation dans les logiciels – Le guide d'implémentation**
4. **La diffusion d'une identité INS / Interopérabilité – L'annexe CI-SIS et la CP IHE**

Le téléservice INSi mis en œuvre par l'Assurance Maladie



1. Récupération de l'identité INS

Opération de recherche
par carte Vitale

Opération de saisie par traits
d'identité

2. Vérification de l'identité INS

Opération de vérification
unitaire

Opération de vérification en
masse



A date, il est nécessaire de se doter d'une **carte CPx nominative** pour pouvoir accéder au téléservice INSi.

Les démarches

L'accès à l'espace industriels

<https://industriels.sesam-vitale.fr/>



Demande d'accès

Ma société ne dispose pas de compte

Cliquez [ici](#) pour transmettre une demande de création de compte pour votre société.

J'ai déjà transmis une demande de création de compte pour ma société

Une fois votre [demande acceptée](#), vous recevrez un contrat d'accès, à renvoyer signé au GIE SESAM-Vitale.

Les utilisateurs recevront chacun un e-mail les invitant à définir un mot de passe.

Ma société dispose déjà d'un compte et je souhaiterais être ajouté à la liste des utilisateurs

Il faut vous rapprocher du représentant légal de votre société afin qu'il puisse faire une demande d'ajout d'utilisateurs, depuis son compte (onglet « mes demandes »).

L'accès à l'espace industriels

Demande inscription de ma société

▸ Société

▸ Demandeur

▸ Représentant légal(*)

▸ Quelle est la cible de votre/vos solutions ?

▸ Comptes utilisateurs à créer

L'accès à l'espace industriels

- Espace créé sous 3 jours
- Contrat
 - Etablissement par le GIE
 - Envoi au représentant légal
 - A renvoyer signé au GIE

Pour toute questions sur ce portail et cette démarche :
diffusion@sesam-vitale.fr

Développement

Développement

- Appel via un télé-service en SOAP 1.2

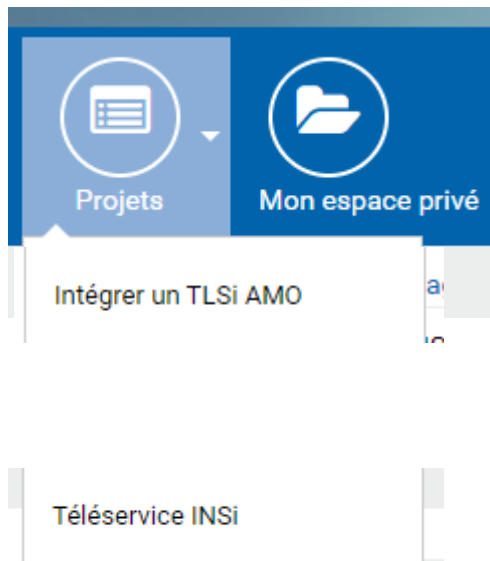
```
<soap:Envelope xmlns:soap="http://www.w3.org/2003/05/soap-envelope"
  <soap:Header>
    <urn:ContexteBAM Version="01 02">
      <add:MessageID>6e21f5e9-5611-4b06-825c-3113b7a2859e</add:Me
      <add:Action>urn:ServiceIdentiteCertifiee:1.0.0:rechercherIn
      <urn1:ContexteLPS Version="01 00">
      <wsse:Security xmlns:wsse="http://docs.oasis-open.org/wss/"
    </soap:Header>
```

Cadre
interopérabilité

```
  <soap:Body>
    <ins:RECSANSVITALE>
      <ins:NomNaissance>DE VINCI</ins:NomNaissance>
      <ins:Prenom>Ruth</ins:Prenom>
      <ins:Sexe>F</ins:Sexe>
      <ins:DateNaissance>1977-07-14</ins:DateNaissance>
    </ins:RECSANSVITALE>
  </soap:Body>
</soap:Envelope>
```

Guide intégration

Aide au développement



Code
exemple
JAVA .NET

Support de
formation

Exemples
de flux

WSDL

Le package INSi



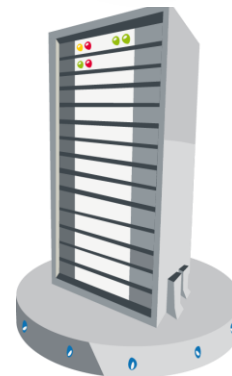
Cadre
interopérabilité

Guide intégration

WSDL

Logiciel

Exemples
de flux



Le support à l'intégration du téléservice INSi



02 43 57 42 88



Centre-de-service@sesam-vitale.fr

Statistiques à date

L'intégration du téléservice INSi chez les éditeurs

32

éditeurs autorisés par le CNDA

86

éditeurs en cours d'autorisation (dont **8** en cours de tests)

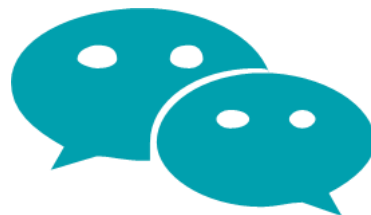
91

éditeurs ayant précisé leur roadmap à travers le questionnaire éditeur dont **65** prévoyant une mise à disposition avant fin 2020.

- Vous ne l'avez pas encore complétée, retrouvez notre enquête éditeurs sur votre [espace industriel](#), sur le site du GIE Sesam-Vitale ?

&

Plus de **12 000** appels INSi réussis en production réalisés par 42 utilisateurs distincts (ES et PSL)



Temps d'échange

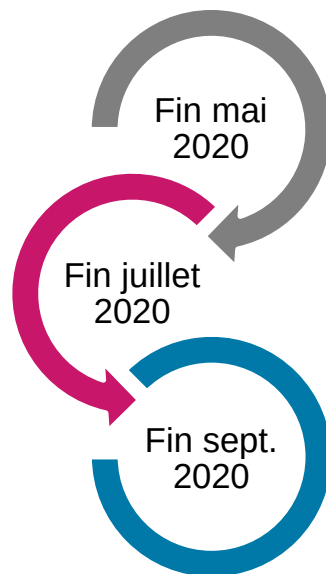
Vos remarques – vos questions

1. **L'INS en quelques mots**
2. **Le téléservice INSi – Le guide d'intégration**
- ⇒ 3. **L'implémentation dans les logiciels – Le guide d'implémentation**
4. **La diffusion d'une identité INS / Interopérabilité – L'annexe CI-SIS et la CP IHE**

Le guide d'implémentation de l'identité INS

A destination des acteurs de la santé et du médico-social et de leurs éditeurs de logiciels, le guide d'implémentation précise les règles de gestion et les préconisations permettant d'implémenter au mieux l'identité INS dans les logiciels.

2 – Mise à jour du guide (intégration des retours de la concertation + prise en compte des évolutions à date du RNIV).



1 - **Mise en concertation** d'une première version du guide d'implémentation entre le 25 mai et le 10 juillet 2020 : plus de 100 contributions reçues !

3 – **Publication de la version à date** du guide d'implémentation (en lien avec la validation du RNIV).

Version à date disponible ici :

https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/INS_Guide%20implementation_V1_0.pdf

Avant de démarrer, quelques précisions

Dans la suite de la présentation, les **logiciels référentiels d'identités sont définis comme les logiciels dans lesquels sont gérées les identités** (création / modification etc.) qui diffusent éventuellement ensuite ces identités à d'autres logiciels dans la même entité, esclaves sur l'identité, éventuellement via un composant chargé de la distribution et du filtrage (EAI).

La présentation ne s'attache pas à passer en revue l'ensembles des règles et préconisations décrites dans le guide d'implémentation mais met en évidence certaines d'entre elles.

Les données que tous les logiciels doivent être en mesure de gérer...et de diffuser

Les données obligatoires retenues dans le RNIV (et reprises dans le guide d'implémentation)

- ▶ **Matricule INS** (s'il existe, avec son **OID**)
- ▶ **Traits stricts obligatoires**
 - Nom de naissance (nom de famille)
 - Prénom(s) de naissance (liste)
 - 1^{er} prénom de naissance
 - Date de naissance
 - Sexe
 - Lieu de naissance (code INSEE)
- ▶ **Traits complémentaires** (recueil **obligatoire** si différent du nom de naissance ou du 1^{er} prénom de naissance)
 - Nom utilisé (nom porté dans la vie courante)
 - Prénom utilisé (prénom porté dans la vie courante)



Point d'attention

Les traits INS doivent remplacer, dès que possible, les traits locaux (nom de naissance, prénom(s) de naissance, date de naissance, sexe et code lieu de naissance) **dans les champs correspondants.**

Les données que tous les logiciels doivent être en mesure de gérer...et de diffuser

Comparaison entre les traits retournés par INSi et les pratiques actuelles

Nom du champ	Règles historiques de saisie communément appliquées	Informations retournées par INSi
Nom / Prénom(s) de naissance	En majuscule, sans accent ni signe diacritique, sans possibilité d'utiliser des tirets et des apostrophes (remplacés par un espace), en lien avec l'instruction DGOS 2013.	En majuscule, sans accent, sans signe diacritique, avec possibilité d'utiliser des tirets et des apostrophes.
Prénom de naissance	Saisie uniquement du premier prénom de naissance .	Liste des prénoms, séparés par des espaces .
Date de naissance	Valeurs exceptionnelles non acceptées .	Peut comporter certaines valeurs exceptionnelles (jour et/ou mois en 00).
Sexe	Valeur « I » possible .	Valeur « I » non transmise .
Lieu de naissance	Code postal .	Code INSEE , différent du code postal Nécessité d'accepter les codes INSEE disparus (regroupement de commune...).



Point d'attention

La recherche d'antériorité doit tenir compte de ces évolutions (ex : ne pas tenir compte des apostrophes ou tirets) **et des évolutions du RNIV** (ex : interroger sans distinction les champs nom/prénom de naissance vs nom/prénom utilisé).



Point d'attention

Ne pas intégrer les éventuelles identités INS retournée par INSi si la date de date de naissance comporte des « 00 » ou si l'un des champs nom / prénom ou sexe est vide.

Les données que tous les logiciels doivent être en mesure de gérer...et de diffuser

Diffusion des données

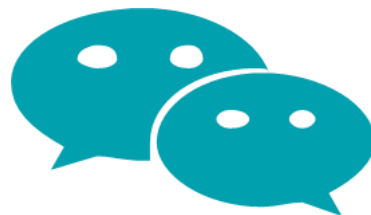
L'ensemble des données citées précédemment doivent :

- **figurer sur les documents** ayant vocation à être édités,
- **pouvoir figurer sur les étiquettes, sur paramétrage utilisateur** (compte tenu des formats d'étiquette, des consignes d'affichage minimal sont données et le reste peut être paramétré par chaque utilisateur pour définir les traits complémentaires à faire apparaître ou non),
- **pouvoir figurer sur les écrans / IHM, sur paramétrage utilisateur** (par souci de lisibilité et d'ergonomie, il appartiendra à chaque utilisateur de définir et paramétrer les traits à faire apparaître ou non en plus des consignes d'affichage minimal).



Point d'attention

Il doit être affiché a minima les traits stricts suivants : **nom de naissance, premier prénom de naissance, date de naissance, sexe** et, sur les documents comportant des données d'information de santé, **le matricule INS suivi de sa nature (NIR ou NIA)** lorsque cette information est disponible et que son partage est autorisé.



Temps d'échange

Vos remarques – vos questions

Les statuts / attributs que devront gérer les logiciels référentiels des identités

Les statuts / attributs retenus dans le RNIV (et repris dans le guide d'implémentation)

► 4 statuts

- « identité provisoire »
- « identité récupérée »
- « identité validée »
- « **identité qualifiée** »

► 3 attributs

- identité homonyme
 - identité douteuse
 - identité fictive
- } Liés au statut ***Identité provisoire*** uniquement



Point d'attention

Le matricule INS et son OID ne peuvent être diffusés qu'à condition que l'identité soit au statut « **identité qualifiée** »

Les statuts / attributs que devront gérer les logiciels référentiels des identités

Les règles d'attribution des statuts

► Le statut « identité provisoire » (IV - ; INSi -)

- l'utilisateur n'a pas identifié l'usager sur la base d'un dispositif à haut degré de confiance et l'utilisateur n'a pas créé/modifié l'identité sur la base des retours d'INSi (statut par défaut)

ou

- l'utilisateur a coché l'attribut « identité douteuse »

ou

- l'utilisateur a coché l'attribut « identité fictive »

► Le statut « identité validée » (IV + ; INSi -) :

- L'utilisateur a identifié l'usager sur la base d'un dispositif à haut degré de confiance et l'utilisateur n'a pas créé/modifié l'identité sur la base des retours d'INSi

et

- l'utilisateur n'a pas coché l'attribut « identité douteuse »

et

- l'utilisateur n'a pas coché l'attribut « identité fictive »

► Le statut « identité récupérée » (IV - ; INSi +) :

- L'utilisateur n'a pas identifié l'usager sur la base d'un dispositif à haut degré de confiance et a créé/modifié l'identité sur la base des retours d'INSi

et

- l'utilisateur n'a pas coché l'attribut « identité douteuse »

et

- l'utilisateur n'a pas coché l'attribut « identité fictive »

► Le statut « identité qualifiée » (IV + ; INSi +) :

- L'utilisateur a identifié l'usager sur la base d'un dispositif à haut degré de confiance et a créé/modifié l'identité sur la base des retours d'INSi

et

- l'utilisateur n'a pas coché l'attribut « identité douteuse »

et

- l'utilisateur n'a pas coché l'attribut « identité fictive »

Les statuts / attributs que recevront les logiciels esclaves

Les statuts / attributs retenus dans le RNIV (et repris dans le guide d'implémentation)

► Statuts transmis par le logiciel maître :

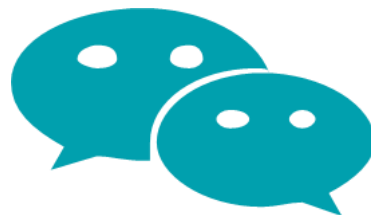
- « identité provisoire »
- « identité validée »

► Le statut « identité qualifiée » se déduit :

- de la présence du statut « identité validée »
et
- de la présence du matricule INS.

Liste non exhaustive des règles de gestion à prévoir

- ▶ **Diffusion d'une identité INS. Règle de gestion fondamentale, valable pour tous les logiciels :** le matricule INS et son OID ne peuvent être diffusés qu'à condition que l'identité soit au statut « identité qualifiée ».
- ▶ **Modification d'une identité INS.** Le matricule INS, son OID et les 5 traits stricts ne doivent plus être modifiés lorsque l'identité est au statut « identité récupérée » ou « identité qualifiée », sauf habilitation spécifique.
- ▶ **Modification d'une identité INS.** Toute modification des traits stricts de référence d'une identité au statut « identité récupérée » ou « identité qualifiée » doit impliquer :
 - de supprimer (invalider) automatiquement les champs relatifs au matricule INS et à son OID,
 - de déclasser le statut de l'identité au niveau inférieur,
 - de propager les modifications à apporter.
- ▶ **Transitivité du statut.** Le statut « identité qualifiée » est transitif au sein d'un même domaine d'identification (exception : si ressaisie manuelle de l'identité). Il n'est pas transitif en dehors du domaine d'identification (hors exceptions précisées dans le RNIV et dans le guide).



Temps d'échange

Vos remarques – vos questions

L'implémentation de l'opération de récupération d'INSi dans les logiciels référentiels des identités

Cas d'usage

- **Création d'une identité** dans le logiciel référentiel des identités pour un nouvel usager.
- **Mise à jour de l'identité d'un usager connu** dans le logiciel référentiel des identités (mais pour lequel le matricule INS, son OID et les traits stricts de référence n'ont pas encore été récupérés)

... et ce dans **différents contextes** : en présence du patient (lors de son accueil administratif ou lors de sa prise en charge par le professionnel), en amont de sa venue (gestion des préadmissions par exemple), à partir d'informations transmises par un tiers (par le professionnel requérant dans le cas de la télémédecine par exemple).



Précision

L'appel à l'opération de récupération n'est pas nécessaire si l'identité INS a déjà été obtenue via INSi (identité au statut « identité récupérée » ou « identité qualifiée »).

L'implémentation de l'opération de récupération d'INSi dans les logiciels référentiels des identités

Appel INSi

1

- Possibilité de lancer l'appel sur action utilisateur.
- Possibilité de lancer l'appel pour un dossier ou pour un ensemble de dossiers d'une liste de travail (recherches séquentielles).

Traçabilité retour INSi

2

- Traçabilité de tout appel à INSi, ainsi que du retour (00,01 ou 02) et de l'image du retour (si retour 00).

Affichage retour INSi

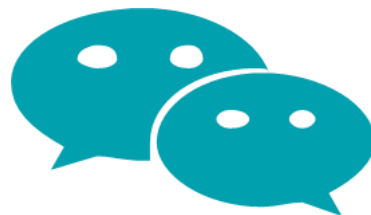
3

- Affichage des données retournées par INSi et mise en évidence (code couleur par exemple) des éventuelles différences entre les traits retournés par INSi et traits locaux.

Alimentation identité

4

- Alimentation des champs identité par les données retournées par INSi :
 - sur validation de l'utilisateur
 - ou éventuellement automatiquement (sous réserve de pouvoir calculer un taux de ressemblance et que celui-ci soit suffisant).



Temps d'échange

Vos remarques – vos questions

L'implémentation de l'opération de vérification d'INSi dans les logiciels référentiels des identités

Cas d'usage : appel de l'opération de vérification obligatoire

- **Vérification des identités au statut « identité récupérée » et « identité qualifiée » existantes dans le référentiel d'identités :**
 - **vérification en masse** : passage en revue de la base des usagers tous les 3 à 5 ans,
 - **vérification unitaire** de l'identité INS de l'utilisateur en amont/lors de sa prise en charge (par exemple, lors de la gestion des préadmissions).
- **Vérification unitaire de l'identité INS transmise par un acteur appartenant à un domaine d'identification différent** (uniquement si le récepteur ne dispose pas déjà de l'identité INS de l'utilisateur avec le statut « identité qualifiée »).



A noter

Au vu de la faible probabilité d'un changement du matricule INS et/ou des traits stricts de référence à travers le temps, il n'est pas recommandé d'automatiser l'opération de vérification d'INSi à chaque prise en charge de l'utilisateur . Le faire dans quelques cas précis (NIA par exemple)

L'implémentation de l'opération de vérification d'INSi dans les logiciels référentiels des identités

Appel INSi

1

- Possibilité de programmer des appels à l'opération de vérification en masse, et d'en paramétrer la fréquence / le périmètre.
- Appel automatique pour un usager ayant une identité INS avec un matricule INS de type NIA.

Traçabilité retour INSi

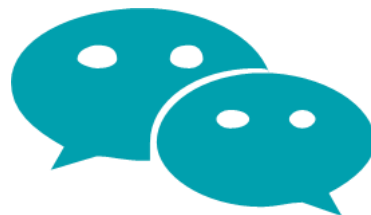
2

- Traçabilité de tout appel à INSi, ainsi que du retour (OK ou KO).

Gestion retour INSi

3

- Si KO sur une identité présente dans la base : message d'alerte invitant l'utilisateur à faire un nouvel appel à INSi (+ liste de travail).
- Si KO sur une identité transmise par un tiers : intégration uniquement des traits d'identités transmis (mais pas du matricule INS/OID).
- Si OK sur une identité transmise par un tiers : intégration du matricule INS, OID et traits d'identités transmis



Temps d'échange

Vos remarques – vos questions

L'implémentation de l'opération de vérification d'INSi dans les logiciels non référentiels des identités

Cas d'usage : appel de l'opération de vérification obligatoire

- **Vérification unitaire de l'identité INS transmise par un acteur appartenant à un domaine d'identification différent**, dans le cadre d'un échange ou d'un partage de données de santé référencées avec cette identité INS
- À noter** : cette vérification n'est utile que si le récepteur ne dispose pas déjà de l'identité INS de l'utilisateur avec le statut « identité qualifiée ».

L'implémentation de l'opération de vérification d'INSi dans les logiciels non référentiels des identités

Appel INSi



- Appel automatique dès lors qu'une identité INS est transmise par un acteur appartenant à un domaine d'identification différent, sauf si cette identité INS existe déjà dans chez le récepteur avec le statut « identité qualifiée

Traçabilité retour INSi

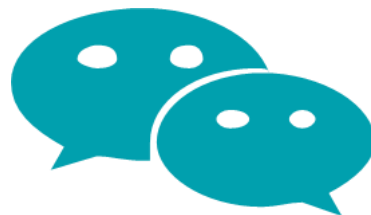


- Traçabilité de tout appel à INSi, ainsi que du retour (OK ou KO).

Gestion retour INSi



- Si OK sur une identité transmise par un tiers : intégration automatique de la donnée de santé possible
- Si KO sur une identité transmise par un tiers : pas d'intégration automatique de la donnée de santé : message d'alerte à l'utilisateur à (+ intégration dans une liste de travail).



Temps d'échange

Vos remarques – vos questions

1. **L'INS en quelques mots**
2. **Le téléservice INSi – Le guide d'intégration**
3. **L'implémentation dans les logiciels – Le guide d'implémentation**
- ⇒ 4. **La diffusion d'une identité INS / Interopérabilité – L'annexe CI-SIS et la CP IHE**

La diffusion d'une identité – Valable pour tous les logiciels

Diffusion d'une identité via des flux papier

Rappel : a minima doivent être affichées les informations suivantes : **nom de naissance, premier prénom de naissance, date de naissance, sexe**, et sur les documents comportant des données d'information de santé, le **matricule INS** suivi de sa nature (**NIR ou NIA**) (si disponible et si partage autorisé)



Rappel

Le matricule INS et son OID ne peuvent être diffusés qu'à condition que l'identité soit au statut « identité qualifiée »

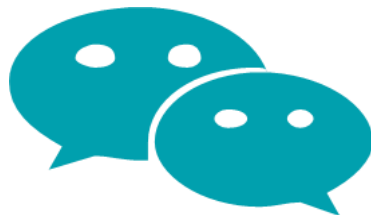
Diffusion d'une identité via des flux informatisés

Standards d'échange	HL7 V2	CDAR2	FHIR patient	DICOM	HPRIM Médecin	HPRIM Santé	HPRIM Xml	PN13/SIPh
Evolution prévue pour intégrer l'identité INS ?	Oui	Oui	Oui	Oui ¹	Non ²	Oui	Oui	En cours
Documentation associée	CP IHE – Interop'Santé	ANS_CISIS-TEC_ANNE XE-INS	A voir avec Interop'Santé	ANS_CISIS-TEC_ANNE XE-INS		A voir avec Interop'Santé	A voir avec Interop'Santé	A voir avec Interop'Santé



Eclairage par InteropSanté – La parole à Jean-Christophe Cauvin

1. Le lieu de naissance n'est pas pris en charge par DICOM 2. Le format HPRIM Médecin ne permet pas de véhiculer l'identité INS et a vocation à être remplacé par le format CDA.



**Vos interlocuteurs privilégiés ANS pour toute
question sur l'implémentation de l'INS :**
benoit.muller.ext@esante.gouv.fr ;
margaux.buguet.ext@esante.gouv.fr

**Donnez-nous votre avis sur ce
webinaire :**
<https://forms.gle/2oDBw2taqYVGNGr96>





G_NIUS

Retrouvez les services concrets et évolutifs à destination des innovateurs pour faire émerger les projets en santé numérique.

→ <https://gni.us.esante.gouv.fr/>

Newsletter l'Essentiel

Restez toujours informé !

→ <https://esante.gouv.fr/ans/lessentiel-la-lettre-dinformation-de-lasip-sante>

Portail e-santé

Accédez à l'ensemble des services et produits de l'agence du numérique en santé.

→ <https://esante.gouv.fr/>

Webinaires de l'ANS

Participez et échangez avec les experts de l'ANS sur tous les projets phares de la e-santé.

→ <https://esante.gouv.fr/ans/webinaires>